

2012



15

Éducation
et science

Neuchâtel 2019

Début de carrière des enseignants diplômés en 2012



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Domaine «Éducation et science»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Mobilité des étudiants des hautes écoles suisses de 2013 à 2016. Neuchâtel 2019, 44 pages, Numéro OFS: 1893-1600

De la haute école à la vie active. Résultats des enquêtes auprès des personnes diplômées des hautes écoles suisses en 2012 et en 2016, Neuchâtel 2018, 40 pages, Numéro OFS: 1670-1600

Scénarios 2016–2025 pour les enseignants de l'école obligatoire. Neuchâtel 2017, 4 pages, Numéro OFS: 1772-1600

La formation des futurs enseignants en Suisse. Examens finals 2012–2015, 12 pages, Numéro OFS: 751-1500

Domaine «Éducation et science» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 15 – Éducation et science

Début de carrière des enseignants diplômés en 2012

Rédaction Laurent Inversin, OFS; Elisabeth Kuhn, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2019

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Laurent Inversin, OFS, tél. 058 463 66 04
laurent.inversin@bfs.admin.ch

Elisabeth Kuhn, OFS, Tel. 058 466 34 92,
elisabeth.kuhn@bfs.admin.ch

Rédaction: Laurent Inversin, OFS; Elisabeth Kuhn, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 Éducation et science

Langue du texte original: français et allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2019
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1945-1900

ISBN: 978-3-303-15660-5

Table de matières

L'essentiel en bref	5
1 Introduction	6
1.1 Provenance des données et population d'analyse	6
1.2 Structure de la population	7
2 Situation sur le marché du travail	9
2.1 Statut sur le marché du travail	10
2.1.1 Enseignants exerçant leur profession	10
2.1.2 Réservoir de personnel formé	10
2.2 Travail à temps partiel	11
2.2.1 Taux d'occupation	11
2.2.2 Sous-/sur-emploi	12
2.2.3 Raisons du temps partiel	13
3 Satisfaction envers la situation professionnelle	16
3.1 Adéquation entre la formation et l'activité professionnelle	16
3.2 Sécurité de l'emploi	18
3.3 Satisfaction concernant le revenu professionnel	19
4 Compétences	22
4.1 Compétences méthodologiques	22
4.2 Compétences personnelles et sociales	23
5 Définitions	25
6 Bibliographie	26
Annexe	27

L'essentiel en bref

Cette publication s'appuie sur les résultats de l'Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles (cohorte de 2012). Les enseignants diplômés en 2012 ont été interrogés une année et cinq ans après la fin de leurs études sur différents aspects du passage entre les études et le monde du travail. Les résultats ne peuvent pas être transposés à l'ensemble des enseignants pratiquant sur le marché suisse du travail. Ils donnent seulement un instantané de la situation une année et cinq ans après la fin des études.

La majeure partie des personnes ayant obtenu leur diplôme d'enseignant en 2012 exerçaient, une année et cinq ans plus tard, la profession d'enseignant. Un an après la fin des études, 95% des diplômés de la branche d'études préscolaire et primaire exerçaient leur métier d'enseignant. La proportion est de 89% chez les diplômés du degré secondaire I et de 77% chez les diplômés du degré secondaire II. Les pourcentages sont à peu près les mêmes cinq ans après la fin des études. Parmi les enseignants diplômés en 2012, le réservoir de personnel – personnes exerçant une autre profession, personnes au chômage et personnes non actives – est faible, en particulier chez les enseignants du degré préscolaire et primaire.

Un an après la fin des études, la plupart des enseignants nouvellement diplômés du degré préscolaire et primaire (72%) et du degré secondaire I (64%) travaillent à plein temps. La proportion est de 38% chez les diplômés du degré secondaire II. Le sexe a une influence sur le taux d'occupation aux degrés secondaires I et II mais pas au degré préscolaire et primaire. Les hommes travaillent plus fréquemment à plein temps (72% et 54%) que les femmes (60% et 28%). Le fait d'avoir des enfants à élever influe sur le taux d'occupation des enseignants au degré préscolaire et primaire de même qu'au degré secondaire I, mais pas au degré secondaire II. Au degré préscolaire et primaire de même qu'au degré secondaire I, les nouveaux diplômés sans enfant travaillent plus souvent à plein temps (75% et 69%) que ceux avec enfants (36% et 38%).

Un an après la fin des études, 74% à 87% des nouveaux enseignants ont un taux d'occupation qui leur convient. Ceux qui travaillent à temps partiel le font souvent pour se consacrer à leurs intérêts personnels (32% à 59%). S'occuper des enfants et/ou tenir le ménage sont aussi un motif important du travail à temps partiel aux degrés secondaires I et II (36% et 34%). Ce motif est moins important chez les nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire (19%), probablement parce que beaucoup d'entre eux, étant plus jeunes, n'ont pas d'enfants. Le manque de places de travail à plein temps a été avancé comme motif

du travail à temps partiel par une proportion de nouveaux diplômés comprise entre 10% (secondaire I, cinq ans après la fin des études) et 44% (secondaire II, un an après la fin des études).

Les nouveaux enseignants sont plus souvent satisfaits de l'adéquation entre leur formation et leur activité d'enseignant au degré préscolaire et primaire (90% une année et cinq ans après la fin des études) qu'au degré secondaire I (84% une année après la fin des études, 82% cinq ans après la fin des études) et au degré secondaire II (74% une année après la fin des études, 76% cinq ans après la fin des études). Cela concorde avec le fait que les nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire travaillent plus souvent au degré pour lequel ils ont été formés.

En ce qui concerne la sécurité de l'emploi, les nouveaux enseignants sont, un an après la fin des études, plus rarement satisfaits au degré secondaire II (62%) qu'au degré préscolaire et primaire (88%) et au degré secondaire I (84%). De manière générale, le degré de satisfaction est moins élevé quand le contrat de travail est de durée déterminée. Les nouveaux enseignants qui ont un contrat de durée indéterminée sont, une année et cinq ans après la fin des études, plus fréquemment satisfaits (90% et 89%) que ceux qui ont un contrat de durée déterminée (66% et 63%).

Un an après la fin des études, 59% des nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire sont très satisfaits de leur revenu. La proportion est nettement plus élevée (66%) au degré secondaire I et II. Cinq ans après la fin des études, le taux de satisfaction est à peu près le même aux trois degrés scolaires: 69% au degré préscolaire et primaire, 68% au degré secondaire I et 69% au degré secondaire II. On observe par ailleurs que les enseignants très satisfaits de leur revenu sont aussi les plus satisfaits de l'adéquation entre celui-ci et leur formation.

Les nouveaux enseignants disent avoir besoin avant tout de compétences méthodologiques ainsi que de compétences personnelles et sociales pour l'exercice de leur métier. Les dix compétences et aptitudes les plus indispensables sont acquises dans des proportions diverses par les enseignants au cours de leur formation. Celle-ci leur apporte en premier lieu la connaissance des principales méthodes de leur branche d'études. Dans les trois filières – préscolaire et primaire, secondaire I, secondaire II –, plus de 89% des enseignants ont acquis au moins une connaissance moyenne de ces méthodes. Plus de 70% disent avoir acquis ces connaissances dans une large mesure. En revanche, l'aptitude à gérer son temps de manière efficace a été acquise dans une moindre mesure au cours des études dans les hautes écoles. Selon la filière, 59% à 67% l'ont acquise au moins moyennement, 48% à 50% l'ont acquise dans une large mesure.

1 Introduction

Cette publication porte sur l'intégration dans le marché du travail et la situation professionnelle des diplômés 2012 dans le domaine de l'enseignement qui travaillent comme enseignants. Les thèmes principaux analysés concernent la situation sur le marché du travail, la satisfaction en lien avec l'activité professionnelle et les compétences requises dans le milieu de l'enseignement.

Alors que la première partie de la publication est consacrée à la description de la population d'analyse, la seconde présente la situation sur le marché du travail des diplômés de la formation des enseignants. Outre le statut sur le marché du travail, qui donne des informations sur la part d'actifs aussi bien dans que hors de l'enseignement, de chômeurs et de personnes renonçant à un emploi, une analyse du taux d'occupation y est également proposée. L'étude du taux d'occupation permet une différenciation entre les diplômés travaillant à plein temps et ceux travaillant à temps partiel ainsi qu'une distinction entre ceux qui sont sous- ou sur-employés. Au vu de la demande croissante d'enseignants (BFS, 2017; CSRE, 2018, p. 255), le réservoir potentiel des diplômés 2012 dans le domaine de la formation des enseignants sera également analysé dans ce cadre. Par un réservoir potentiel, il faut comprendre les chômeurs ainsi que les personnes non actives et les diplômés du domaine de l'enseignement en situation de sous-emploi ou actifs professionnellement dans un autre domaine que l'enseignement. Une analyse des raisons expliquant l'exercice d'une activité à temps partiel fournira finalement des informations supplémentaires en vue d'évaluer la main d'œuvre disponible sur le marché du travail dans l'enseignement.

La troisième partie sera consacrée à la satisfaction en rapport avec l'activité professionnelle et aux conditions sur le marché du travail des diplômés de la formation des enseignants actifs dans le domaine de l'enseignement. Ce chapitre s'intéressera en premier lieu au degré de satisfaction en termes d'adéquation entre la formation d'enseignant et le métier d'enseignant. Ensuite, il analysera le niveau de satisfaction des diplômés en termes de sécurité de l'emploi et au niveau du revenu.

Le quatrième chapitre sera consacré à l'examen des compétences requises dans le cadre de l'activité professionnelle des nouveaux enseignants. Les compétences couvertes incluent des compétences méthodologiques, personnelles et sociales. À travers ce chapitre, il s'agira de mesurer les compétences les plus importantes pour l'exercice du métier d'enseignant et d'observer dans quelle mesure celles-ci ont été acquises dans le cadre de la formation.

1.1 Provenance des données et population d'analyse

Les données utilisées dans cette publication sont celles de l'enquête auprès des diplômés des hautes écoles (EHA). La cohorte retenue pour les analyses est celle des diplômés de 2012 interrogés aussi bien une année que cinq ans après la fin de leurs études. Les diplômés du niveau bachelor suivant un cursus de master au moment de la première enquête sont exclus de la population d'analyse car la thématique principale de l'enquête, à savoir l'intégration sur le marché du travail, ne les concerne généralement pas. La population d'analyse (voir T 1.1) se compose de 1152 diplômés répartis en trois niveaux d'enseignement, soit 720 diplômés du degré préscolaire et primaire, 260 du degré secondaire I et 172 du degré secondaire II. Au niveau du degré secondaire II, pour des questions d'homogénéité, seuls les diplômés ayant obtenu un titre ouvrant une carrière d'enseignant gymnasial sont considérés. Les diplômés du degré secondaire II amenés à enseigner dans le domaine de la formation professionnelle ne font pas partie de cette publication. Tout en étant représentatifs, les effectifs des degrés secondaires sont faibles et restreignent parfois les possibilités d'analyses.

Effectif non pondéré des diplômés du domaine de l'enseignement selon la branche d'études

Année de diplôme 2012

T 1.1

	Nombre
Total	1 152
Préscolaire et primaire	720
Secondaire I	260
Secondaire II	172

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Pour la première partie de cette publication, la population d'analyse est composée de tous les diplômés 2012 au bénéfice d'un diplôme d'enseignement préscolaire et primaire, secondaire I ainsi que les diplômés HEP 2012 au degré secondaire II. Dans le cadre de l'enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles, les diplômes d'enseignement du degré secondaire II

obtenus dans une HEU¹ ne sont pas pris en considération, ceux-ci étant obtenus parallèlement à un titre de master². Or dans les cas d'obtention d'un double diplôme (diplôme d'enseignement secondaire II et master dans une branche spécifique), le master est considéré comme le titre de référence. Pour cette raison, les diplômés qui ont obtenu un titre du degré secondaire II n'ont pas été interrogés sur ce titre et ne sont pas pris en considération dans cette publication. L'Université de Genève décernant un diplôme qui ne distingue pas les niveaux secondaires I et II, ils sont tout de même pris en compte dans la population de l'enquête auprès des nouveaux diplômés des hautes écoles et font donc également partie de la présente publication. Ces diplômés ont été intégrés dans la catégorie «diplôme d'enseignement du niveau secondaire I».

À partir du sous-chapitre 2.2 (Diplômés travaillant à temps partiel), les diplômés 2012 du domaine de l'enseignement étant actifs dans un autre domaine que l'enseignement au moment des enquêtes ne sont pas considérés.

Les principales dimensions d'analyses sont la branche d'études (enseignement préscolaire et primaire, secondaire I ou secondaire II) et l'évolution dans le temps (une année et cinq ans après la fin des études). Pour certaines analyses, le sexe et la parentalité seront également utilisés.

1.2 Structure de la population

Dans ce sous-chapitre, la structure de la population des diplômés de l'enseignement concernée par l'enquête auprès des nouveaux diplômés est décrite aux regards des différentes catégories les plus pertinentes dans le but d'analyser l'intégration de la cohorte 2012 dans le marché du travail.

Diplômés du domaine de l'enseignement selon le sexe et la branche d'études

Situation une année après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012 **T 1.2.1**

	Préscolaire et primaire		Secondaire I		Secondaire II	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Hommes	9,5	1,3	34,1	3,3	42,0	4,4
Femmes	90,5	1,3	65,9	3,3	58,0	4,4

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Dans la population des diplômés 2012 du domaine de l'enseignement, les femmes sont largement surreprésentées au niveau préscolaire et primaire (91%) et secondaire I (66%). Ceci est un peu moins le cas pour le niveau secondaire II où la part de femmes est de 58%.

Âge moyen des diplômés du domaine de l'enseignement selon la branche d'études

Situation une année après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012 **T 1.2.2**

	Âge moyen	+/-
Préscolaire et primaire	25,9	0,3
Secondaire I	30,0	0,7
Secondaire II	34,3	1,1

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Une année après la fin des études, l'âge des nouveaux enseignants diffère selon le degré d'enseignement. En effet, les diplômés du niveau préscolaire et primaire ont en moyenne 26 ans alors que leurs collègues des degrés secondaires sont significativement plus âgés (secondaire I: 30 ans; secondaire II: 34 ans). Ces différences d'âge s'expliquent principalement par les durées différentes de formation selon la branche d'enseignement. Par exemple, pour la formation au degré préscolaire et primaire, le titre obtenu équivaut à un bachelor et pour celle du secondaire I, à un master. Les enseignants du degré secondaire II doivent accomplir un master universitaire avant de réaliser une formation pédagogique.

¹ Pour la cohorte 2012, il s'agit d'environ deux cinquièmes des diplômés d'enseignement du secondaire II (OFS La formation des futurs enseignants en Suisse, 2016a).

² Les universités non considérées sont: Uni SG, Uni ZH et ETHZ

Diplômés du domaine de l'enseignement selon la parentalité et la branche d'études

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

T1.2.3

		Préscolaire et primaire		Secondaire I		Secondaire II	
		%	+/-	%	+/-	%	+/-
Un an après	Avec enfant(s)	7,0	1,2	19,5	3,0	31,4	4,4
	Sans enfant	93,0	1,2	80,5	3,0	68,6	4,4
Cinq ans après	Avec enfant(s)	19,8	1,8	41,1	3,5	51,5	4,5
	Sans enfant	80,2	1,8	58,9	3,5	48,5	4,5

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Aussi bien une année (31%) que cinq ans (52%) après la fin des études, les diplômés de l'enseignement du degré secondaire II sont plus nombreux à avoir des enfants que leurs collègues des autres degrés. Les diplômés du secondaire I et du préscolaire et primaire ne sont en effet que 20% respectivement 7% à avoir des enfants une année après l'obtention du diplôme, ces chiffres étant de 41%, et 20% cinq ans plus tard. La différence du taux de parentalité entre le niveau secondaire II et les autres niveaux est toutefois logique, étant donné que les premiers sont significativement plus âgés que les autres.

Diplômés du domaine de l'enseignement selon l'activité professionnelle et la branche d'études

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

T1.2.4

		Préscolaire et primaire		Secondaire I		Secondaire II	
		%	+/-	%	+/-	%	+/-
Un an après	Enseignement	99,4	0,3	95,3	1,6	82,7	3,4
	Autre activité professionnelle	0,6	0,3	4,7	1,6	17,3	3,4
Cinq ans après	Enseignement	97,4	0,7	93,1	1,8	80,1	3,6
	Autre activité professionnelle	2,6	0,7	6,9	1,8	19,9	3,6

Remarque: seuls des diplômés actifs sont considérés

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

La plupart des diplômés dans l'enseignement travaillent comme enseignants aussi bien une année que cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Cependant, si la part des diplômés actifs professionnellement dans un autre domaine que l'enseignement est très faible pour les degrés préscolaire et primaire (entre 1% et 3%) et secondaire I (entre 5% et 7%), elle est plus importante pour ceux du degré secondaire II (entre 17% et 20%). Cette distinction entre diplômés de l'enseignement actif dans l'enseignement et ceux ayant une autre activité professionnelle sera développée dans la première partie du chapitre suivant. À partir du sous-chapitre traitant des diplômés travaillant à temps partiel, seuls les nouveaux enseignants actifs dans le domaine de l'enseignement seront considérés.

2 Situation sur le marché du travail

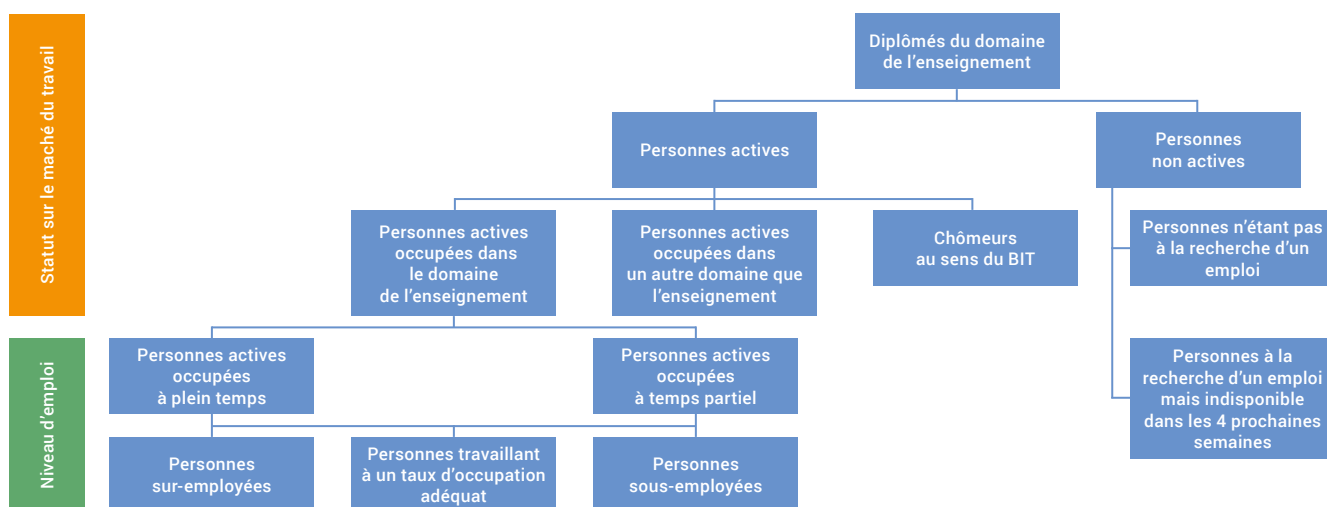
Compte tenu de la forte demande de personnel enseignant, ce chapitre montre d'abord quelle proportion d'enseignants exerce encore leur métier cinq ans après la fin de leurs études. À noter que le fait de ne plus exercer n'est pas forcément une situation durable¹. Les enseignants qui n'exercent pas leur profession peuvent être considérés, dans un sens très large, comme un réservoir de personnel formé. Pour mieux comprendre la nature de ce réservoir, on distinguera entre ceux qui exercent une autre profession, ceux qui sont au chômage et ceux qui ont renoncé à avoir un emploi².

Les enseignants travaillant à temps partiel, en particulier ceux qui se disent sous-employés et qui souhaiteraient donc augmenter leur taux d'occupation peuvent également être considérés comme un réservoir de personnel formé. Mais il y a aussi, par ailleurs, des enseignants sur-employés qui souhaiteraient réduire leur taux d'occupation. Pour déterminer combien de postes à plein temps pourraient être pourvus si tous les enseignants avaient le taux d'occupation qu'ils souhaitent, les personnes en suremploi et les personnes en sous-emploi ont été mis en balance.

Le graphique G2.1 présente schématiquement les différentes catégories de diplômés du domaine de l'enseignement selon leur statut sur le marché du travail (orange) et leur niveau d'emploi (vert).

Situation détaillée sur le marché du travail des diplômés de la formation des enseignants

G2.1



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

¹ Pour étudier cet aspect de la question, il faut procéder à des analyses de parcours professionnels sur la base des données des registres officiels (LABB).

² Il s'agit des personnes non actives qui ne sont pas à la recherche d'un emploi ou qui, tout en cherchant un emploi, ne sont pas en mesure d'entrer sur le marché du travail dans un délai de quatre semaines.

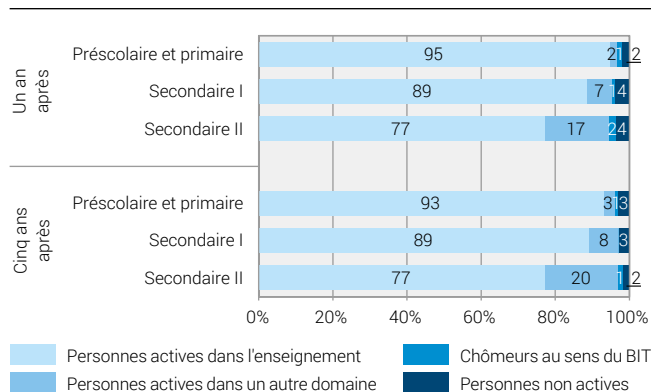
2.1 Statut sur le marché du travail

Tout d'abord, la part des nouveaux diplômés du domaine de l'enseignement qui exercent leur métier d'enseignant sera examinée. On considérera ensuite le réservoir potentiel d'enseignants supplémentaires évoqué plus haut (voir situation sur le marché du travail), à savoir les diplômés du domaine de l'enseignement exerçant une autre activité professionnelle, les chômeurs et les personnes non actives.

Statut sur le marché du travail des diplômés du domaine de l'enseignement, selon la branche d'études

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G2.1.1



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

2.1.1 Enseignants exerçant leur profession

La part des diplômés du domaine de l'enseignement qui exercent leur métier d'enseignant varie selon la branche d'études. Au degré préscolaire et primaire, un an après la fin des études, 95% des enseignants exercent leur profession. La proportion est un peu moins élevée au degré secondaire I (89%). Elle est la moins élevée au degré secondaire II (77%). Quatre ans plus tard, les proportions restent à peu près les mêmes (préscolaire et primaire: 93%, secondaire I: 89%, secondaire II: 77%). Pour entreprendre la formation conduisant au métier d'enseignant dans les écoles de maturité du degré secondaire II, il faut avoir obtenu au préalable un titre de master. Une fois formé, on ne peut enseigner que les branches pour lesquelles on détient ce titre de master. L'offre de places de travail dans les gymnases varie selon les branches d'enseignement, ce qui pourrait expliquer pourquoi les diplômés de la branche d'études secondaire II sont plus nombreux à ne pas exercer d'activité d'enseignement que ceux des branches d'études préscolaire et primaire ainsi que secondaire I.

2.1.2 Réservoir de personnel formé

Suivant la branche d'études et le moment d'observation, on constate que 5% à 23% des diplômés du domaine de l'enseignement ne pratiquent pas leur métier d'enseignant. Au degré préscolaire et primaire, le pourcentage est de 5% un an après la fin des études et de 7% cinq ans après la fin des études. Les pourcentages sont un peu plus élevés au degré secondaire I (11%) et nettement plus élevés au degré secondaire II (23%).

Enseignants exerçant une autre profession

La part des nouveaux enseignants qui exercent une profession autre que l'enseignement varie selon la branche d'études. Au degré préscolaire et primaire, une petite partie seulement des enseignants diplômés exercent une autre profession un an ou cinq ans après la fin des études (2% et 3%). Les proportions sont de 7% et 8% au degré secondaire I, de 17% et 20% au degré secondaire II.

Chômeurs

Quels que soient la branche d'études et le moment d'observation, la proportion de chômeurs est inférieure à 1,9%. Le taux de chômage au sens du BIT³, qui permet de comparer les chiffres de la Suisse avec ceux des autres pays, est inférieur à 2,1%. Ce chiffre est nettement au-dessous du taux de chômage (au sens du BIT) chez les personnes ayant obtenu en 2012 un bachelor ou un master dans d'autres filières de formation des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles universitaires⁴. Le taux de chômage au sens du BIT, un an après la fin des études, est de 3,6% chez les titulaires d'un bachelor d'une haute école spécialisée et de 3,9% chez les titulaires d'un master d'une haute école universitaire. Cinq ans après la fin des études, les taux sont de 2,0% et 3,2%.

Personnes non actives

La part des diplômés du domaine de l'enseignement non actifs est faible. Elle est comprise, selon la branche d'études et le moment d'observation, entre 2% et 4%. La proportion la plus faible de non-actifs s'observe chez les nouveaux enseignants du degré secondaire II cinq ans après la fin des études, la proportion la plus élevée chez leurs collègues du degré secondaire I une année après la fin des études.

Un réservoir potentiel de personnel formé pourrait résider dans le groupe des diplômés du domaine de l'enseignement qui ont cherché un emploi au cours des quatre semaines précédant l'enquête, mais qui n'étaient pas disponibles pour entrer sur le

³ Nombre de chômeurs rapporté au nombre de personnes actives occupées; les personnes non actives ne sont pas prises en considération dans le calcul.

⁴ Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles – EHA (2018), OFS: chômeurs au sens du BIT: www.education-stat.admin.ch → Intégration sur le marché du travail → Tertiaire – Hautes écoles → Taux de chômage au sens du BIT

marché du travail dans un délai de quatre semaines. La part des personnes non actives en recherche d'emploi est inférieure à 2% (voir le tableau TA 2.1.2 de l'annexe).

Globalement, on peut dire qu'un réservoir de personnel formé existe surtout parmi les diplômés du domaine de l'enseignement qui exercent une autre profession. Les chômeurs et les personnes non actives en recherche d'emploi ne constituent qu'un faible réservoir de personnel enseignant formé.

2.2 Travail à temps partiel

Le taux d'occupation fournit des informations quant à la part d'enseignants diplômés en 2012 travaillant à plein temps et à temps partiel. Parallèlement à cela, l'analyse du niveau de satisfaction des enseignants à l'égard de leur taux d'occupation permet de déterminer s'ils souhaitent ou non le modifier. La partie consacrée au sous- et au sur-emploi traitera de cette question. Enfin, ce chapitre montrera, à travers l'analyse des raisons de l'exercice d'une activité à temps partiel, dans quelle mesure le travail à temps partiel relève d'un choix volontaire ou au contraire est une situation contrainte.

2.2.1 Taux d'occupation

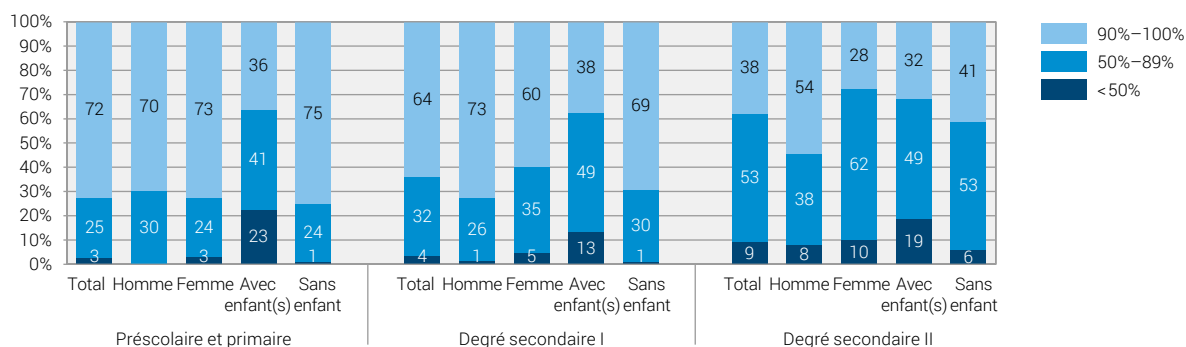
Les taux d'occupation cumulés de l'activité principale et éventuellement secondaire mentionnés par les nouveaux enseignants ont été regroupés en trois catégories. Les emplois à plein temps d'une part, qui correspondent à des taux de 90% et plus, les emplois à temps partiel inférieurs à 90% mais d'au moins 50% et enfin ceux dont le taux est inférieur à 50%.

Une année après la fin de leurs études, la majorité des enseignants diplômés au niveau préscolaire et primaire (72%) et secondaire I (64%) travaillent à plein temps alors que leurs collègues du niveau secondaire II ne sont que 38%. Quatre ans plus tard, la part de diplômés du niveau préscolaire et primaire qui travaillent à temps complet est significativement plus basse (64%). Il n'y a en revanche pas de différence significative pour les niveaux secondaires I et II. Les taux de travail à temps partiel une année après la fin des études sont de 3% (inférieur à 50%) et 25% (inférieur à 90% mais au moins 50%) pour les enseignants du niveau préscolaire et primaire alors qu'ils sont de respectivement 4% et 32% pour le niveau secondaire I et 9% et 53% pour le niveau secondaire II.

Taux d'occupation des nouveaux enseignants, selon la branche d'études

Situation une année après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G2.2.1.1



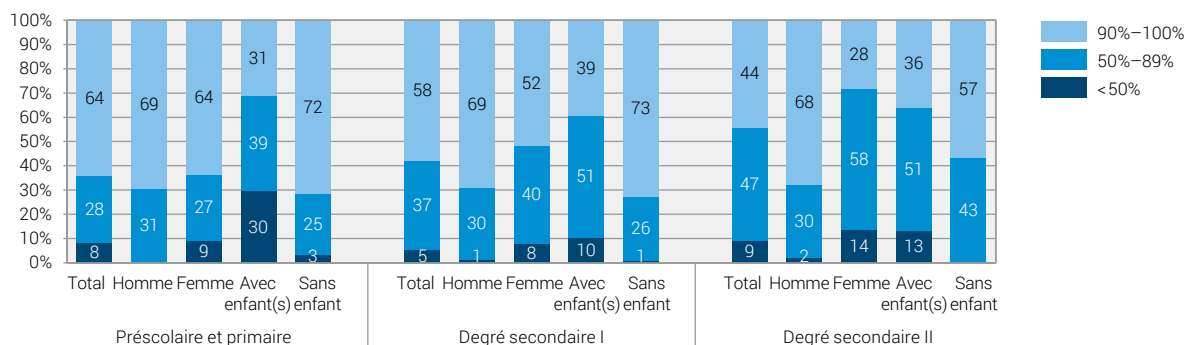
Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Taux d'occupation des nouveaux enseignants, selon la branche d'études

Situation cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G2.2.1.2



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Cinq ans après la fin des études, ces proportions ne sont pas significativement différentes sauf pour les enseignants du degré préscolaire et primaire travaillant à un pourcentage inférieur à 50%, qui affichent un taux légèrement plus élevé (+5 points de pourcents).

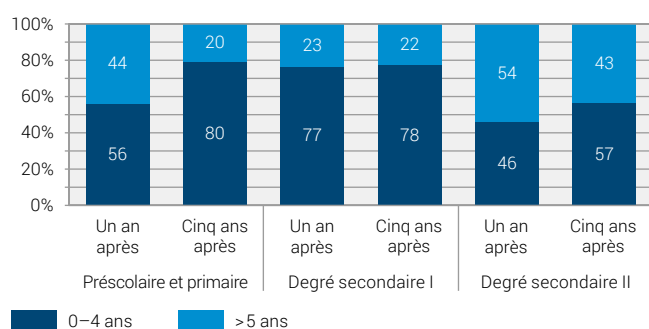
Le taux d'occupation des enseignants diplômés varie passablement selon le sexe et/ou la parentalité. Il faut toutefois garder en tête que (chapitre 1.2) les femmes sont fortement surreprésentées dans les degrés d'enseignement préscolaire et primaire et secondaire I. De plus, l'âge moyen des diplômés varie selon la branche d'études et les plus âgés sont plus fréquemment parents que les plus jeunes. Une année après la fin des études, au degré secondaire I et II les hommes travaillent plus souvent à plein temps (72% et 54%) que les femmes (60% et 28%). Cette différence n'est en revanche pas visible au degré préscolaire et primaire. Le tableau est similaire quatre ans plus tard où les femmes continuent à être plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes à l'exception du niveau préscolaire et primaire. Bien que les tendances soient restées les mêmes entre les deux relevés, dans certains cas, les différences se sont accentuées au cours des quatre ans qui séparent les deux relevés. En effet, au degré préscolaire et primaire la part des femmes travaillant à plein temps diminue de 9 points de pourcents. Cette baisse chez les enseignantes préscolaire et primaire coïncide avec une augmentation de 6 points de pourcents chez celles dont le taux d'occupation à temps partiel est inférieur à 50%.

Concernant les enseignants ayant des enfants, on observe qu'une année après la fin des études, leur taux de travail à temps partiel pour le secondaire II n'est pas significativement différent de celui des diplômés n'ayant pas d'enfant alors qu'il est plus élevé aussi bien pour le degré préscolaire et primaire (64% vs 25%) que pour le secondaire I (62% vs 31%). La part de temps partiel à un taux inférieur à 50% est de 23% pour les enseignants diplômés au degré préscolaire et primaire et de 14% pour ceux du secondaire I. Quatre ans plus tard, les tendances sont identiques pour les enseignants des degrés préscolaire et primaire et secondaire I alors que les enseignants sans enfant du degré secondaire II (43%) affichent un taux de temps partiel nettement inférieur à leurs collègues avec enfants (64%).

Âge de l'enfant le plus jeune des nouveaux enseignants, selon la branche d'études

Situation une année et cinq ans après le diplôme, année de diplôme 2012

G2.2.1.3



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

En raison de la faiblesse des effectifs, il n'a pas été possible d'effectuer des analyses croisées entre le sexe et la parentalité. Toutefois, une publication précédente basée sur l'enquête auprès des diplômés des hautes écoles⁵ indique que les mères diplômées ont d'avantage tendance à travailler à temps partiel que les pères. De plus une analyse complémentaire de la population des diplômés 2012 du domaine de l'enseignement montre que l'âge du plus jeune enfant (ou de l'enfant, s'il est unique) est différent suivant la branche d'études du parent enseignant. Or, le fait d'avoir un enfant en bas âge est un facteur explicatif important du renoncement à l'exercice d'une activité lucrative ou à l'exercice d'une activité à plein temps. Les données montrent qu'aussi bien une année que cinq ans après les études, la part des enfants n'ayant pas encore l'âge de scolarité est nettement supérieure parmi les enseignants des degrés préscolaire et primaire ainsi que secondaire I alors que les enseignants du secondaire II ont plus souvent des enfants de cinq ans ou plus (cf. G2.2.1.3). Cette constatation laisse supposer que le niveau de temps partiel des enseignants peut être influencé par l'âge de l'enfant le plus jeune. Cependant, même si les données indiquent cette tendance, il n'est possible, en raison de la faiblesse des effectifs, de la confirmer statistiquement que pour la situation cinq ans après la l'obtention du diplôme où la part des enfants les plus jeunes des nouveaux enseignants du degré secondaire II (57%) est significativement plus faible que pour leurs collègues des degrés préscolaire et primaire (80%) ou secondaire I (78%). La thématique des raisons menant à une activité professionnelle à temps partielle est analysée dans le chapitre 2.2.3 de cette publication.

2.2.2 Sous-/sur-emploi

Sous-/sur-emploi

Le sous-/sur-emploi est défini sur la base de la différence entre le taux d'occupation global (activité principale et éventuellement secondaire) au moment de l'enquête et le taux d'occupation désiré par les répondants souhaitant modifier leur taux d'occupation.

Questions en lien avec le taux d'occupation désiré: Votre taux d'occupation total (activités principale et secondaire) vous convient-il?

En cas de réponse négative: Quel taux d'occupation préféreriez-vous (en %)?

L'analyse du sur- et du sous-emploi permet de déterminer quelle est la proportion de personnes diplômées des hautes écoles qui sont satisfaites de leur taux d'occupation (activités principale et secondaire) et quelle est la part de diplômés qui souhaiteraient travailler à un taux différent. Le sous-emploi peut être compris comme une force de travail non utilisée. À l'inverse, le sur-emploi exprime la volonté de réduire le taux de travail pour disposer de

⁵ OFS (2016a), L'accès à la fonction de cadre parmi les diplômés des hautes écoles

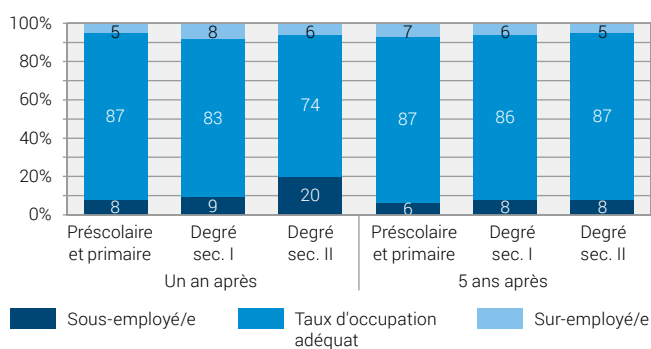
plus de temps pour des activités extra-professionnelles telles que la formation (continue), la famille ou encore les intérêts personnels.

Dans un premier temps les parts du sur- et du sous-emploi sont décrites pour les différents groupes de nouveaux enseignants. Dans un deuxième temps, le volume de sur-/sous-emploi est présenté en équivalents plein-temps (EPT) afin de montrer à combien de postes à plein temps correspondent d'un côté le sur-emploi, et de l'autre le sous-emploi. Ces différents volumes sont établis en faisant la différence entre le taux d'occupation réel et celui souhaité. Cette analyse doit s'interpréter uniquement au sein de la cohorte des diplômés 2012 et ne s'étend en aucun cas à l'ensemble des enseignants en Suisse. De plus, le volume EPT des diplômés 2012 à la recherche d'un emploi dans l'enseignement n'a pas pu être pris en compte, celui-ci étant inconnu.

Proportion de nouveaux enseignants en situation de sous-/sur-emploi, selon la branche d'études

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G2.2.2



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

De manière générale, une année après la fin des études, une très grande majorité des enseignants est satisfaite de son taux d'occupation. Avec une proportion de 74%, les enseignants diplômés au degré secondaire II sont les moins nombreux à déclarer être satisfaits de leur taux d'occupation. Significativement plus élevée, cette part s'élève à 87% au degré préscolaire et primaire alors qu'elle est de 83% parmi les enseignants au degré secondaire I. Pour la même période, la part de personnes annonçant être en sur- ou sous-emploi est relativement faible. Les enseignants du degré secondaire II sont proportionnellement plus nombreux à être sous-employés (20%) que leurs collègues des autres branches d'études, où la part du sous-emploi est légèrement inférieure à 10%. Les diplômés du degré secondaire I (8%) sont, quant à eux, significativement plus nombreux à être en situation de sur-emploi que ceux du degré préscolaire et primaire (5%).

Quatre ans plus tard, la part des enseignants du degré secondaire II qui sont satisfaits de leur taux d'occupation est de 13 points de pourcents plus élevée alors que la part du sous-emploi a diminué d'environ autant. De ce fait, cinq ans après la fin des études, il n'y a plus de différences en termes de sur-/sous-emploi entre les différentes branches d'études.

Sur-/sous-emploi des nouveaux enseignants selon la branche d'études (en EPT)

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

T2.2.2

		Un an après	Cinq ans après
Préscolaire et primaire	Sous-emploi	14	14
	Sur-emploi	9	24
	Bilan	5	- 10
Degré secondaire I	Sous-emploi	4	4
	Sur-emploi	5	9
	Bilan	0	- 5
Degré secondaire II	Sous-emploi	9	5
	Sur-emploi	2	3
	Bilan	7	2

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Comme présenté ci-dessus, aussi bien une année que cinq ans après la fin des études, la part des enseignants travaillant à un taux d'occupation différent que celui souhaité est faible. L'analyse suivante propose de quantifier non plus la part d'enseignants en situation de sur- ou de sous-emploi mais le volume que représentent sur- et sous-emploi en équivalent plein temps (EPT). Le tableau (T2.2.2) montre que, une année après la fin des études, le volume cumulé du sous-emploi pour les enseignants diplômés en 2012 du degré préscolaire et primaire est de 14 EPT alors que le volume cumulé de sur-emploi est de 9 EPT. Pour cette branche d'études, le rapport entre sur- et sous-emploi conduit donc à un bilan positif de 5 EPT. Le bilan pour le secondaire II est de 7 EPT alors qu'il est parfaitement équilibré au degré secondaire I. Quatre ans plus tard, pour toutes les branches d'études, le bilan du volume EPT entre sous- et sur-emploi montre un déplacement vers le sur-emploi. En effet, pour les degrés préscolaire et primaire (10 EPT) et secondaire I (5 EPT) des volumes excédentaires sont constatés alors que pour le degré secondaire II le volume reste déficitaire mais baisse de 5 EPT pour s'établir à 2 EPT. Les volumes EPT de sur- et sous-emploi sont faibles (maximum 24) et se répartissent sur un grand territoire géographique. Cet état de fait indique que la plupart des diplômés 2012 dans le domaine de l'enseignement et professionnellement actifs occupent un poste de travail avec un taux d'activité proche de leur souhait.

2.2.3 Raisons du temps partiel

Le chapitre 2.2.1, consacré au taux d'occupation a montré que, selon la branche d'études, entre 30% et 62% des nouveaux enseignants travaillent à temps partiel. Le travail à temps partiel est ainsi une réalité pour beaucoup, mais quelles en sont les raisons? Les attentes vis-à-vis d'un emploi au moment d'entrer dans la vie active après les études peuvent fournir des éléments de réponse à cette question.

Ce chapitre porte dans un premier temps sur l'analyse de éléments que les diplômés considèrent comme importants lorsqu'ils cherchent un emploi. Quatre aspects seront analysés:

- Possibilité de travailler à temps partiel
- Possibilité de concilier activité rémunérée et famille
- Possibilité de concilier l'activité rémunérée avec une autre activité (sport d'élite, voyages etc.)
- Possibilité de concilier l'activité rémunérée avec une formation.

Les raisons qui conduisent une personne à exercer une activité à temps partiel peuvent être multiples et évoluer avec le temps. Ces raisons peuvent être indépendantes de la volonté d'un individu, et donc être vécues comme une contrainte, ou au contraire, être le résultat d'un choix délibéré. Dans un second temps, ce chapitre portera plus spécifiquement sur les raisons expliquant l'exercice d'une activité à temps partiel.

Attentes

Attentes au moment de l'entrée dans la vie professionnelle

Les attentes au moment de l'entrée dans la vie professionnelle sont évaluées sur la base des questions suivantes: Quelle importance les critères suivants ont-ils pour vous lorsque vous cherchez un emploi?

- Pouvoir travailler à temps partiel
- Concilier activité rémunérée et famille
- Concilier l'activité rémunérée avec une autre activité
- Trouver un travail qui me permette de poursuivre ma formation.

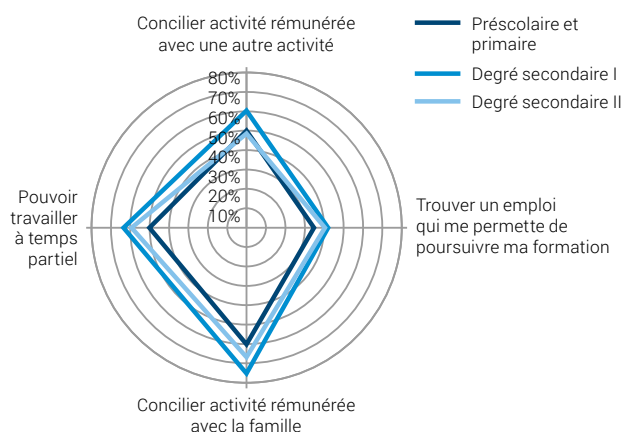
L'échelle originale des différentes questions concernant les attentes s'étend de «Absolument pas important» (1) à «Très important» (5). Dans les analyses, cette échelle a été réduite en deux catégories:

- Attentes faibles et moyennes (1–3)
- Attentes élevées (4–5)

Proportion de nouveaux enseignants ayant des attentes élevées lors de la recherche d'un emploi, selon la branche d'études

Situation une année après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G2.2.3.1



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Mesurées une année après la fin des études, les attentes au moment de chercher un emploi s'expriment différemment parmi les enseignants en fonction de la branche d'études. En effet, alors que la moitié des nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire ont des attentes élevées concernant la possibilité de travailler à temps partiel, la part des enseignants du degré secondaire I est significativement plus élevée et atteint 64%. Les enseignants du degré secondaire II sont quant à eux 59% à être dans ce cas. La part des enseignants du degré préscolaire et primaire ayant des attentes élevées concernant le fait de trouver un emploi leur permettant de poursuivre une formation (35%) ou de concilier leur activité rémunérée avec la famille (60%) est significativement plus faible que celle des nouveaux enseignants du secondaire I (42% et 75%). Pour les enseignants du degré secondaire II, cette part est de 40%, respectivement 67%. Par contre, les enseignants du secondaire I (60%) ont plus fréquemment que leurs collègues du secondaire II (48%) et préscolaire et primaire (50%) des attentes élevées relatives à la possibilité de concilier l'activité rémunérée avec une autre activité.

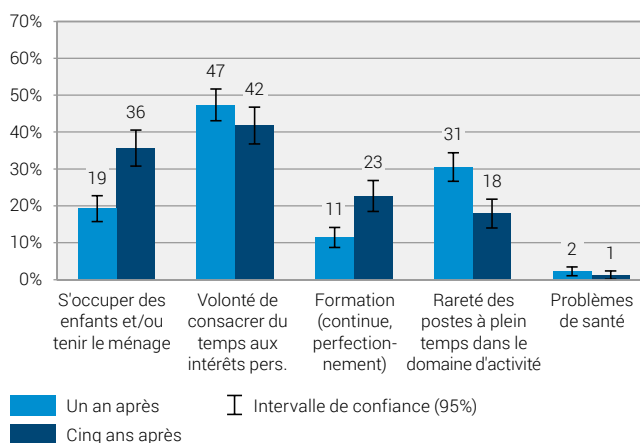
Ci-dessus, l'importance des différents critères lors de la recherche d'un emploi a été analysée. Cependant, ces attentes ne peuvent pas toujours être satisfaites, ce qui peut impliquer une dissonance avec les raisons menant à une activité à temps partiel. Dans la partie suivante de ce chapitre, différentes raisons conduisant à une activité à temps partiel sont examinées.

Raisons du temps partiel: préscolaire et primaire

Raisons d'une activité professionnelle à temps partiel parmi les nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G2.2.3.2



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Pour les nouveaux enseignants du préscolaire et primaire, une année après l'obtention de leur diplôme, les raisons les plus fréquemment mentionnées pour justifier un travail à temps partiel sont la volonté de consacrer du temps à des intérêts personnels (47%) ainsi que la rareté des postes à plein temps dans leur domaine d'activité (31%). Quatre ans plus tard, la volonté

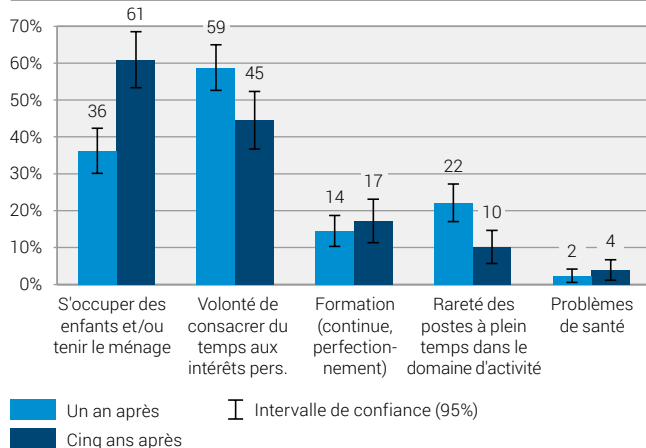
de consacrer du temps à des intérêts personnels (42%) reste la raison principale pour le travail à temps partiel alors que la rareté des postes à plein temps est moins souvent mentionnée (18%). Par contre, le fait de s'occuper des enfants et/ou de tenir le ménage devient une raison prépondérante pour le travail à temps partiel (19% un an après la fin des études et 36% quatre ans plus tard). Cette évolution n'est cependant pas surprenante en regard de l'augmentation de la part de parents sur cette même période. À noter encore que le fait d'être en formation est plus souvent mentionné cinq ans après la fin des études (23%) que quatre ans plus tôt (11%). La tendance est inverse en ce qui concerne le fait de ne pas avoir trouvé du travail à plein temps (31% et 18%).

Raisons du temps partiel : secondaire I

Raisons d'une activité professionnelle à temps partiel parmi les nouveaux enseignants du degré secondaire I

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G2.2.3.3



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Une année après la fin des études, les enseignants diplômés du degré secondaire I disent travailler à temps partiel principalement afin de pouvoir consacrer du temps à des intérêts personnels (59%) et s'occuper des enfants et/ou tenir le ménage (36%). Quatre ans plus tard, cette tendance s'inverse et le fait de s'occuper des enfants et/ou de tenir le ménage (61%) devient la raison dominante du travail à temps partiel alors que la volonté de consacrer du temps à des intérêts personnels passent au second plan (45%). Entre une année et cinq ans après la fin des études, la justification d'une activité à temps partiel par la rareté des postes à plein temps dans le domaine d'activité diminue significativement (22% à 10%).

Raisons du temps partiel : secondaire II

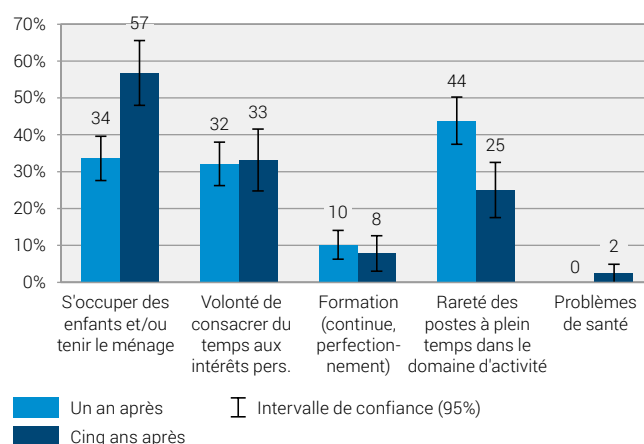
Une année après l'obtention de leur diplôme, les nouveaux enseignants du degré secondaire II mentionnent trois raisons principales pour justifier leur travail à temps partiel. Il s'agit de la rareté

des postes à plein temps dans leur domaine d'activité (44%), du fait de s'occuper des enfants et/ou de tenir le ménage (34%) et de la volonté de consacrer du temps à des intérêts personnels (32%). Quatre ans plus tard, s'occuper des enfants et/ou tenir le ménage est une raison significativement plus importante pour une activité à temps partiel (57%) alors que la rareté des postes à plein temps dans le domaine d'activité (25%) est moins souvent mentionnée.

Raisons d'une activité professionnelle à temps partiel parmi les nouveaux enseignants du degré secondaire II

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G2.2.3.4



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Résumé

Dans l'ensemble, les diplômés du domaine de l'enseignement sont fortement intégrés dans le marché du travail et en particulier dans la profession d'enseignant. La majorité des enseignants formés travaillent dans la profession qu'ils ont apprise un an et cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Ce n'est qu'au niveau secondaire II que la proportion de ceux qui ne travaillent pas dans le domaine étudié est légèrement plus élevée, soit respectivement 17% et 19%. Le réservoir d'enseignants supplémentaires est faible, en particulier la proportion de chômeurs et de personnes non actives et à la recherche d'un emploi.

Le travail à temps partiel est très répandu pour les nouveaux enseignants diplômés en 2012. Suivant le moment et la branche d'études, entre 28% et 62% d'entre eux travaillent à temps partiel. De plus, il apparaît que au moins 74% des enseignants sont satisfaits de leur taux d'occupation et au maximum 20% désiraient travailler plus, ce qui soutient le fait que le travail à temps partiel est volontaire pour une très grande partie des enseignants diplômés en 2012. D'une manière générale, les raisons principales mentionnées pour justifier le travail à temps partiel sont le fait de devoir s'occuper d'enfants et/ou de tenir le ménage et de vouloir consacrer du temps à des intérêts personnels. Une année après la fin des études, un manque de postes à plein temps s'observe pour les diplômés du secondaire II mais cette problématique semble résolue quatre ans plus tard.

3 Satisfaction envers la situation professionnelle

La satisfaction qu'éprouvent les nouveaux enseignants dans leur activité d'enseignement pourrait être un facteur explicatif de leur persistance dans la profession. Le présent chapitre porte sur le degré de satisfaction des nouveaux enseignants à l'égard de différents aspects de leur situation professionnelle.

L'analyse montrera d'abord dans quelle mesure les nouveaux enseignants sont satisfaits de l'adéquation entre leur formation et leur activité professionnelle. Pour pouvoir mieux saisir et interpréter les résultats, on considérera la part des diplômés qui enseignent au degré scolaire pour lequel ils ont été formés. L'analyse portera ensuite sur la satisfaction à l'égard de la sécurité de l'emploi. Lorsque la sécurité de l'emploi est élevée, l'employé ne craint pas de perdre son emploi. Un contrat de travail de durée déterminée génère toujours une certaine inquiétude pour ce qui arrivera à l'expiration du contrat. Étant donné que les contrats de durée indéterminée peuvent contribuer à une meilleure sécurité de l'emploi, on considérera les proportions de nouveaux enseignants ayant un contrat de durée indéterminée.

Il sera finalement question du degré de satisfaction à l'égard du revenu. Pour pouvoir mieux évaluer la satisfaction face au revenu, cette partie traitera également de l'importance que les nouveaux enseignants attachent à un revenu élevé et montrera dans quelle mesure ils estiment que leur revenu correspond à leur formation.

3.1 Adéquation entre la formation et l'activité professionnelle

Dans quelle mesure les nouveaux enseignants sont-ils satisfaits de leur activité d'enseignant, compte tenu de leurs qualifications professionnelles? Globalement, de 74% à 90% des nouveaux enseignants se disent très satisfaits.

C'est chez les nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire que le niveau de satisfaction est le plus élevé (90% de personnes très satisfaites) et chez ceux du degré secondaire II qu'il est le plus faible (74% de personnes très satisfaites). Le niveau de satisfaction reste stable entre la première et la cinquième année après la fin des études.

Même quand les nouveaux diplômés exercent leur profession d'enseignant, quand ils ont trouvé un emploi dans leur secteur d'activité, ils n'enseignent pas toujours au degré scolaire pour lequel ils ont été formés. Cette partie présente à quel degré scolaire les enseignants travaillent.

Les degrés scolaires ont été formés d'après l'activité professionnelle déclarée (voir l'encadré bleu). Les données qui ne peuvent être associées à aucun des trois degrés scolaires ne sont pas prises en considération dans les analyses qui suivent.

La majorité des nouveaux enseignants enseignent au degré pour lequel ils ont été formés. Un an après la fin des études, 99% des nouveaux diplômés de la branche d'études préscolaire et primaire enseignent au degré préscolaire et primaire alors que le reste est réparti entre les degrés secondaires I et II. Quatre ans plus tard, 97% travaillent encore au degré préscolaire et primaire alors que le reste est réparti entre les degrés secondaires I et II.

Chez les nouveaux enseignants des degrés secondaires I et II, les données montrent non seulement que leur niveau de satisfaction en ce qui concerne l'adéquation entre la formation et l'activité professionnelle est moins élevé, mais également qu'ils travaillent moins souvent que leurs collègues du degré préscolaire et primaire au degré pour lequel ils ont été formés. Une année après la fin des études, 87% des nouveaux enseignants du secondaire I et 78% des nouveaux enseignants du secondaire II travaillent au degré pour lequel ils ont été formés. Cinq ans après la fin des études, le pourcentage reste à peu près le même pour le degré secondaire I (84%) et il monte à 87% pour le degré secondaire II.

Adéquation entre les qualifications acquises et l'activité professionnelle

La satisfaction des enseignants quant à l'adéquation entre leurs qualifications et leur activité professionnelle est évaluée sur la base de la question suivante: Dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de votre activité rémunérée actuelle du point de vue de l'adéquation avec vos qualifications professionnelles?

L'échelle des réponses comporte cinq niveaux de satisfaction: de «Pas du tout» (1) à «Dans une très large mesure» (5). Dans les analyses, cette échelle a été réduite en deux catégories:

- Satisfaction faible à moyenne (1–3)
- Satisfaction élevée (4–5)

Degrés scolaires

Pour déterminer le degré scolaire auquel les enseignants travaillent, on a considéré les données relatives à leur activité professionnelle. Les données indiquant une activité d'enseignement sans précision du degré scolaire ou indiquant un degré autre que les degrés préscolaire/primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur ont été écartées. Les pourcentages de données écartées sont compris entre 5% et 12% pour les nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire et du degré secondaire I (voir l'annexe, TA 3.1). Ils sont plus élevés pour le degré secondaire II: un an après la fin des études, 45% des diplômés ne peuvent pas être associés à l'un des trois degrés scolaires, et 27% cinq ans après la fin des études.

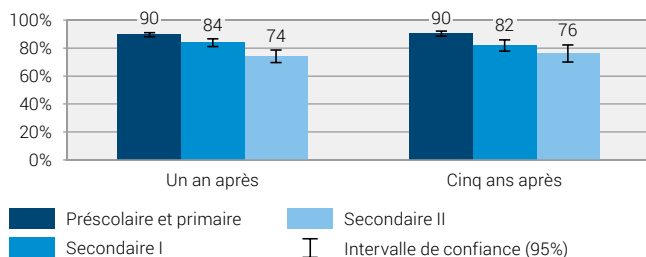
Les degrés scolaires sont les suivants:

- Enseignement, degré préscolaire et primaire: préscolarité, degré primaire
- Enseignement, degré secondaire I: secondaire inférieur
- Enseignement, degré secondaire II: secondaire supérieur

Part des nouveaux enseignants ayant une satisfaction élevée¹, selon la branche d'études

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G3.1.1



¹ en ce qui concerne l'adéquation entre leurs qualifications professionnelles et leurs activités d'enseignement

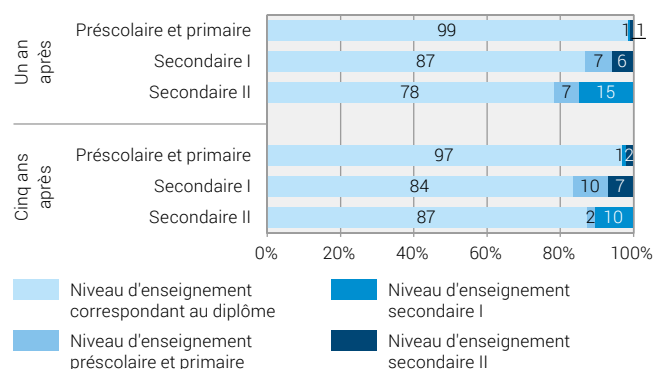
Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Niveau d'enseignement des nouveaux enseignants, selon la branche d'études

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G3.1.2



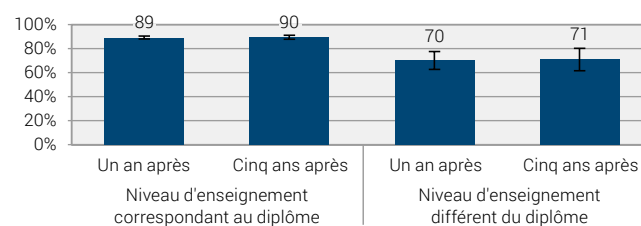
Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Part des nouveaux enseignants ayant une satisfaction élevée¹ selon l'adéquation du niveau d'enseignement

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G3.1.3



Intervalle de confiance (95%)

¹ en ce qui concerne l'adéquation entre leurs qualifications professionnelles et leurs activités d'enseignement

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Dans l'ensemble, les nouveaux enseignants qui travaillent au degré pour lequel ils ont été formés sont plus satisfaits de l'adéquation entre leurs qualifications et leur activité professionnelle que ceux qui enseignent à un degré autre que celui pour lequel ils ont été formés. L'écart est d'environ 20 points de pourcentage. Le nombre d'observations n'est pas suffisant pour pouvoir produire des données détaillées pour chaque branche d'études.

3.2 Sécurité de l'emploi

Dans quelle mesure les nouveaux enseignants sont-ils satisfaits en ce qui concerne la sécurité de l'emploi et dans quelle mesure les contrats de travail de durée déterminée sont-ils répandus ?

Sécurité de l'emploi

La satisfaction à l'égard de la sécurité de l'emploi est évaluée sur la base de la question suivante : Dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de votre activité rémunérée actuelle du point de vue de la sécurité de votre poste de travail ?

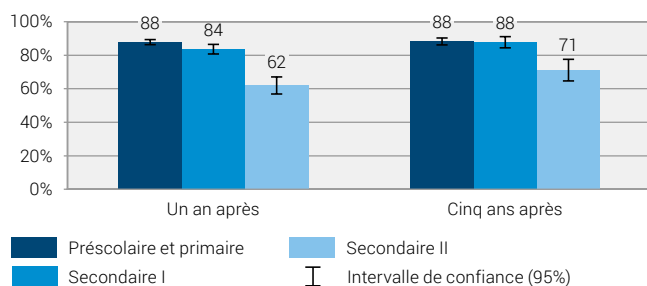
L'échelle des réponses comporte 5 niveaux de satisfaction : de «pas du tout» (1) à «dans une très large mesure» (5). Dans les analyses, cette échelle a été réduite en deux catégories :

- Satisfaction faible à moyenne (1–3)
- Satisfaction élevée (4–5)

Part des nouveaux enseignants ayant une satisfaction élevée quant à la sécurité de leur emploi, selon la branche d'études

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G3.2.1



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

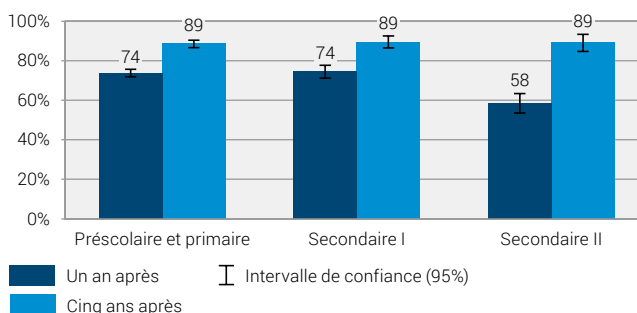
Une part élevée des nouveaux enseignants est très satisfaite de la sécurité que leur offre leur place de travail. Une année après la fin des études, les nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire présentent le niveau de satisfaction le plus élevé (88% de personnes très satisfaites). Le pourcentage de personnes très satisfaites est du même ordre chez les nouveaux enseignants de la branche d'études secondaire I (84%). Les nouveaux enseignants de la filière secondaire II sont nettement moins satisfaits (62%). Quatre ans plus tard, la situation reste à peu près la même : 88% de personnes très satisfaites au degré préscolaire et primaire de même qu'au degré secondaire I, 71% au degré secondaire II.

En ce qui concerne les conditions d'engagement, on distingue les contrats de durée déterminée des contrats de durée indéterminée. Un contrat de durée déterminée offre en règle générale moins de sécurité, l'employé ne sachant pas quel sera son sort à l'expiration de son contrat.

Contrats à durée indéterminée des nouveaux enseignants, selon la branche d'études

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G3.2.2



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

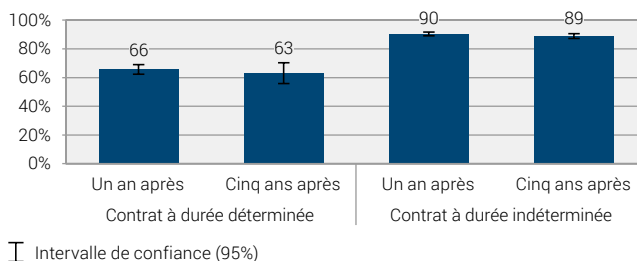
Une année après la fin de leur formation, 58% à 74% des nouveaux enseignants ont un contrat de travail de durée indéterminée. La proportion augmente ensuite pour atteindre 89% quatre ans plus tard.

Malgré cette progression de la part des contrats de durée indéterminée, le niveau de satisfaction en ce qui concerne la sécurité de l'emploi augmente à peine. Les données montrent en outre quels écarts de satisfaction entre les branches d'études ne s'expliquent pas par les proportions de contrats de durée déterminée. En particulier, le faible niveau de satisfaction au degré secondaire II ne peut s'expliquer par la proportion de contrats de durée indéterminée : alors que celle-ci se situe à un niveau comparable dans les trois branches d'études, la part des personnes très satisfaites de la sécurité de l'emploi est de 16 points moins élevée au degré secondaire II que dans les deux autres branches d'études.

Part des nouveaux enseignants ayant une satisfaction élevée quant à la sécurité de leur emploi, selon le type de contrat

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G3.2.3



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Ce résultat est intéressant car les nouveaux enseignants qui ont un contrat de durée déterminée sont dans l'ensemble nettement moins satisfaits que ceux qui ont un contrat de durée indéterminée. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur le niveau de satisfaction. Une explication des différences de satisfaction entre les branches d'études réside peut-être dans le fait que les nouveaux enseignants du degré secondaire II, même lorsqu'ils ont un contrat de durée indéterminée, considèrent leur place de travail comme moins sûre, d'où un moindre niveau de satisfaction. Le nombre d'observations étant insuffisant pour les contrats de durée déterminée, il n'est possible de produire une analyse par branche d'études que pour les enseignants ayant un contrat de durée déterminée (voir annexe TA 3.2). Les nouveaux enseignants de la branche d'études secondaire II ayant un contrat de durée indéterminée sont moins satisfaits de la sécurité de leur emploi (une année après la fin des études : 84%, cinq ans après la fin des études : 78%) que les nouveaux enseignants des degrés préscolaire et primaire et secondaire I (90% à 92%).

3.3 Satisfaction concernant le revenu professionnel

Ce sous-chapitre aborde la question de la satisfaction concernant le revenu professionnel et la met en relation avec d'une part l'attente de disposer d'un revenu élevé et d'autre part avec le sentiment d'adéquation entre le niveau de revenu et la formation. Cette analyse subjective en lien avec le revenu est d'autant plus intéressante qu'elle constitue un complément aux informations sur le revenu réel des diplômés qui sont présentées dans le cadre d'autres publications. Ces dernières montrent notamment que le niveau de revenu des diplômés de l'enseignement diffère selon la branche d'études considérée. En effet, alors que les diplômés du niveau préscolaire et primaire touchent le revenu le plus faible, leurs homologues diplômés du niveau secondaire II sont les mieux rémunérés (OFS, 2018). Toutefois, l'âge des diplômés dans l'enseignement étant sensiblement différent selon la branche d'études, il permet d'expliquer une partie de ces différences de revenu. En effet, en règle générale, le revenu tend à augmenter avec l'âge.

Satisfaction

Satisfaction concernant le revenu professionnel

La satisfaction concernant le revenu professionnel est évaluée sur la base de la question suivante : Dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de votre activité rémunérée ? Du point de vue du revenu.

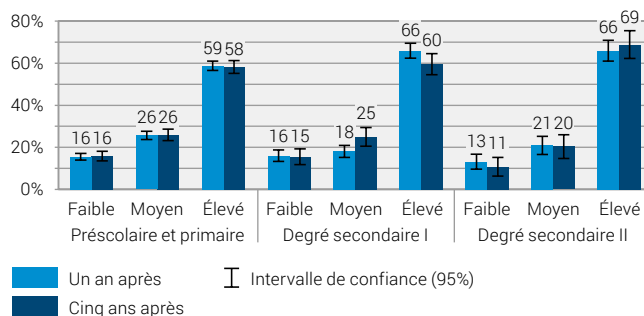
L'échelle originale des différentes questions concernant la satisfaction s'étend de «Pas du tout» (1) à «Dans une très large mesure» (5). Dans les analyses, cette échelle a été réduite en trois catégories :

- Faiblement satisfait (1–2)
- Moyennement satisfait (3)
- Très satisfait (4–5)

Niveau de satisfaction des nouveaux enseignants du point de vue du revenu, selon la branche d'études

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G 3.3.1



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Le revenu n'est souvent pas le critère principal menant à une satisfaction élevée de l'activité rémunérée mais il y participe. La suite de ce chapitre présente dans quelle mesure les diplômés du domaine de l'enseignement sont satisfaits de leur revenu. Globalement, la majorité des diplômés du domaine de l'enseignement sont très satisfaits de leur revenu.

Dans le degré préscolaire et primaire, 59% des nouveaux enseignants se disent très satisfaits de leur revenu une année après l'obtention du diplôme. Cette valeur est plus élevée (66%) parmi leurs collègues du niveau secondaire I. La part des enseignants non satisfaits se situe quant à elle entre 13% et 16%. Quatre ans plus tard, aucune évolution majeure n'est observée.

Attentes

Attentes concernant le revenu au moment de l'entrée dans la vie professionnelle

Les attentes concernant le revenu au moment de l'entrée dans la vie professionnelle sont évaluées sur la base de la question suivante: Quelle importance les critères suivants ont-ils pour vous lorsque vous cherchez un emploi? Disposer d'un revenu élevé.

L'échelle originale des différentes questions concernant les attentes s'étend de «Absolument pas important» (1) à «Très important» (5). Dans les analyses, cette échelle a été réduite en trois catégories:

- Attentes faibles (1–2)
- Attentes moyennes (3)
- Attentes élevées (4–5)

Niveau d'attentes des nouveaux enseignants concernant le fait de disposer d'un revenu élevé selon la branche d'études

Situation une année après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

T3.3.1

	Préscolaire et primaire		Degré secondaire I		Degré secondaire II	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Faible	30,4	2,0	18,9	2,9	19,7	4,0
Moyen	42,1	2,1	43,0	3,6	46,1	5,0
Elevé	27,5	2,0	38,1	3,6	34,2	4,8

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Bien que les nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire soient tendanciellement moins satisfaits que ceux des autres branches d'études, ils sont également ceux qui ont le niveau d'attentes le plus faible envers leur revenu. En effet, une année après la fin des études, les nouveaux enseignants des degrés secondaires I (38%) et II (34%) affichent les attentes les plus élevées en terme de salaire au moment de chercher un

emploi alors que la part d'enseignants du degré préscolaire et primaire qui ont des attentes élevées se situe significativement plus bas (28%). A l'inverse, la part des diplômés ayant de faibles attentes est plus importante au degré préscolaire et primaire (30%) qu'aux degrés secondaire I (19%) et II (20%).

Adéquation

Adéquation entre activité professionnelle actuelle et formation

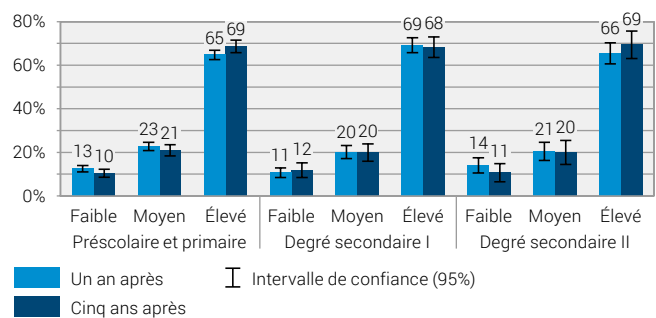
L'adéquation entre activité professionnelle actuelle et formation est évaluée sur la base de la question suivante: Dans quelle mesure votre activité rémunérée actuelle correspond-elle à votre formation? Du point de vue de votre revenu.

L'échelle originale des différentes questions concernant l'adéquation s'étend de «Pas du tout» (1) à «Dans une très large mesure» (5). Dans les analyses, cette échelle a été réduite en trois catégories:

- Faible adéquation (1–2)
- Adéquation moyenne (3)
- Adéquation élevée (4–5)

Niveau d'adéquation entre revenu et formation des nouveaux enseignants, selon la branche d'études

Situation une année et cinq ans après la fin des études, diplômés 2012 **G3.3.2**



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

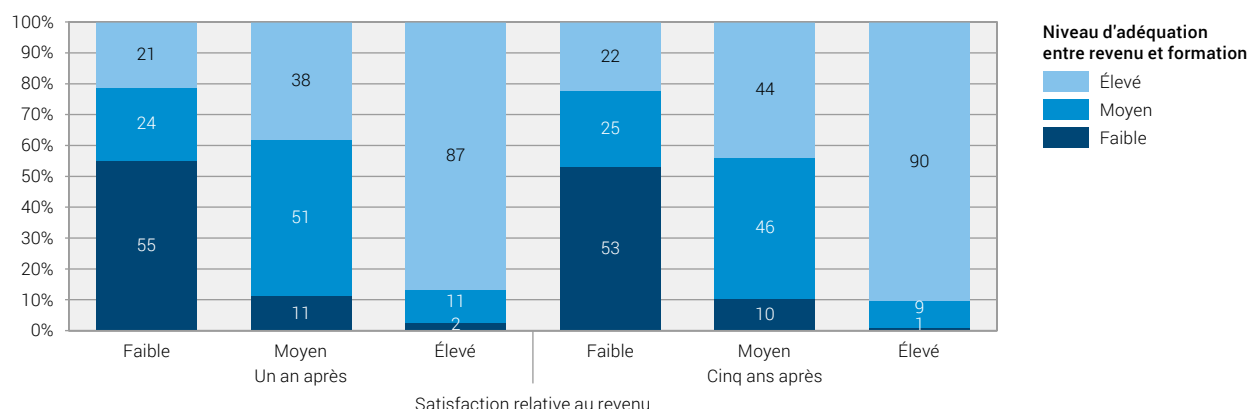
Indépendamment de la branche d'études, près de deux tiers des diplômés 2012 dans l'enseignement estiment que l'adéquation entre leur niveau de rémunération et leur formation est très élevée. Ce sentiment n'évolue guère entre les deux relevés.

Si l'on analyse, sans faire de distinction entre les diplômés d'enseignement, le niveau d'adéquation entre le revenu et la formation et la satisfaction en lien avec le revenu, l'on constate que plus les nouveaux enseignants se disent satisfaits de leur revenu, plus ils considèrent leur revenu comme adéquat en regard de leur formation. En effet, une année après l'obtention du diplôme, 87% des diplômés très satisfaits de leur revenu professionnel estiment que leur revenu correspond de manière élevée à leur formation.

Niveau d'adéquation entre le revenu et la formation des nouveaux enseignants en fonction de la satisfaction relative au revenu

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012

G3.3.3



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Cette situation perdure également quatre ans plus tard (90%). À l'inverse, une année et cinq ans après la fin du diplôme, un peu plus de la moitié des diplômés non satisfaits de leur revenu considèrent que l'adéquation entre leur revenu et leur formation est faible (55% respectivement 53%).

Une année après la fin des études, entre 59% et 66% des nouveaux diplômés de l'enseignement sont très satisfaits de leur revenu. Ils sont entre 28% et 38% à avoir un niveau d'attentes élevé en termes de disposer d'un revenu conséquent et environ deux tiers déclarent que l'adéquation entre leur revenu et leur formation est élevée.

Résumé

Les enseignants nouvellement diplômés accusent globalement un niveau élevé de satisfaction en ce qui concerne leur situation professionnelle, qu'il s'agisse de l'adéquation entre la formation et l'activité exercée, de la sécurité de l'emploi ou du revenu professionnel.

Les nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire sont plus satisfaits de l'adéquation entre leur formation et leur activité professionnelle que ceux des degrés secondaires I et II. Une explication de cette différence pourrait résider dans le fait que, par rapport aux degrés secondaires, les enseignants du degré préscolaire et primaire sont plus nombreux à enseigner au degré pour lequel ils ont été formés.

En ce qui concerne la sécurité de l'emploi, la part des personnes très satisfaites est plus élevée au degré préscolaire et primaire et au degré secondaire I qu'au degré secondaire II. Il n'y a pas de lien évident entre la baisse de la proportion de contrats de travail de durée déterminée et une hausse du niveau de satisfaction à l'égard de la sécurité de l'emploi. Dans toutes les branches d'études, la part des contrats de durée déterminée diminue entre la première et la cinquième année après l'obtention du diplôme sans que le niveau de satisfaction augmente. Et cela malgré le fait que les nouveaux enseignants qui ont un contrat de durée indéterminée soient globalement plus satisfaits, au plan de la sécurité de l'emploi, que ceux qui ont un contrat de durée déterminée.

4 Compétences

Compétences

Compétences requises

Veillez indiquer dans quelle mesure les connaissances et compétences suivantes sont exigées dans le cadre de votre activité professionnelle actuelle (indépendamment de votre niveau d'études).

Compétences acquises

Veillez indiquer dans quelle mesure les connaissances et compétences suivantes ont été acquises durant vos études.

L'échelle des réponses comporte sept degrés: de «Pas du tout» (1) à «Dans une très large mesure» (7). Elle a été réduite à cinq pour la présente analyse:

- Pas du tout (1)
- Dans une faible mesure (2–3)
- Moyennement (4)
- Dans une large mesure (5–6)
- Dans une très large mesure (7)

Les enseignants nouvellement diplômés des hautes écoles sont-ils bien préparés à leur métier d'enseignant? Pendant leur formation, ils acquièrent un vaste ensemble de compétences qui les préparent à exercer leur profession d'enseignant. Dans le cadre de l'Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles, les enseignants interrogés ont été invités à dire, sur la base d'une liste de 23 compétences, dans quelle mesure celles-ci sont nécessaires dans le cadre de leur activité professionnelle et dans quelle mesure ils les ont acquises pendant leurs études dans les hautes écoles. Les compétences considérées sont des compétences méthodologiques propres au métier d'enseignant ainsi que des compétences personnelles et sociales. Sur cette base, les dix compétences les plus indispensables dans la pratique professionnelle ont été sélectionnées. Leur score moyen est compris entre 5,6 et 6,6 sur une échelle de 1 à 7.

Ce chapitre montre dans quelle mesure les nouveaux enseignants ont acquis ces dix compétences au cours de leurs études dans les hautes écoles.

Il va de soi que certaines compétences, comme l'aptitude à gérer son temps efficacement ne s'acquièrent pas seulement dans les hautes écoles mais aussi avant les études et dans d'autres contextes. Les résultats ici présentés ne permettent donc pas de faire apparaître d'éventuelles lacunes de compétences chez les nouveaux enseignants. Ils montrent seulement dans quelle mesure les diverses compétences ont été acquises dans le cadre des études dans les hautes écoles.

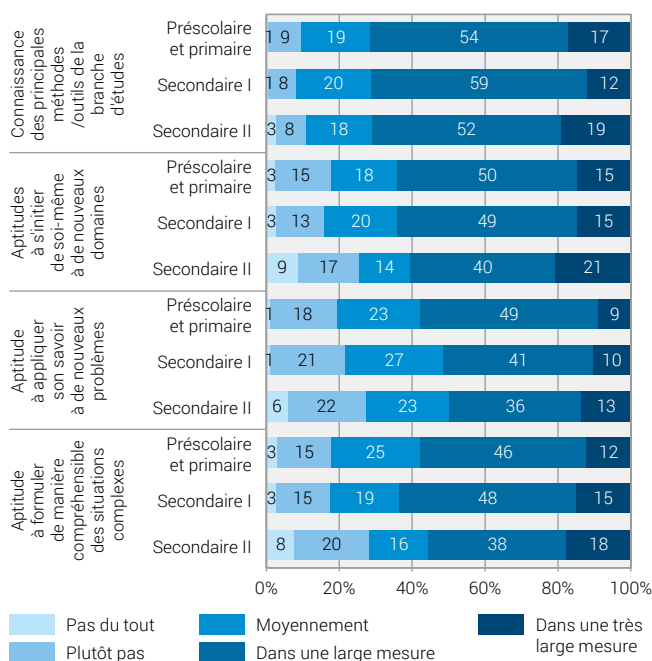
4.1 Compétences méthodologiques

Les compétences méthodologiques comprennent la connaissance des principales méthodes/outils de la branche d'études, l'aptitude à s'initier par soi-même à de nouveaux domaines, l'aptitude à appliquer son savoir à de nouveaux problèmes ainsi que l'aptitude à formuler de manière compréhensible des situations complexes. Au total, 72% à 92% des nouveaux enseignants ont acquis ces connaissances au moins dans une mesure moyenne.

Les méthodes et outils de la branche d'études sont ce qui a été le plus solidement acquis. À tous les degrés scolaires, plus de 89% des nouveaux enseignants ont au moins une connaissance moyenne des méthodes de leur branche d'études. Plus de 70% disent les avoir acquises dans une large mesure.

Compétences méthodologiques des nouveaux enseignants acquises dans le cadre de leur formation au sein des hautes écoles

Situation une année après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012 **G4.1.1**



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Au degré préscolaire et primaire et au degré secondaire I, plus de 80% des nouveaux enseignants disent avoir appris au moins moyennement, pendant leurs études, à «s'initier de soi-même à de nouveaux domaines» et à «formuler de manière compréhensible des situations complexes». Ils ont donc acquis ces compétences plus complètement que les nouveaux enseignants du degré secondaire II, chez qui les proportions sont de 75% et 72%. Nettement plus de la moitié des nouveaux enseignants disent avoir acquis ces deux compétences dans une large mesure.

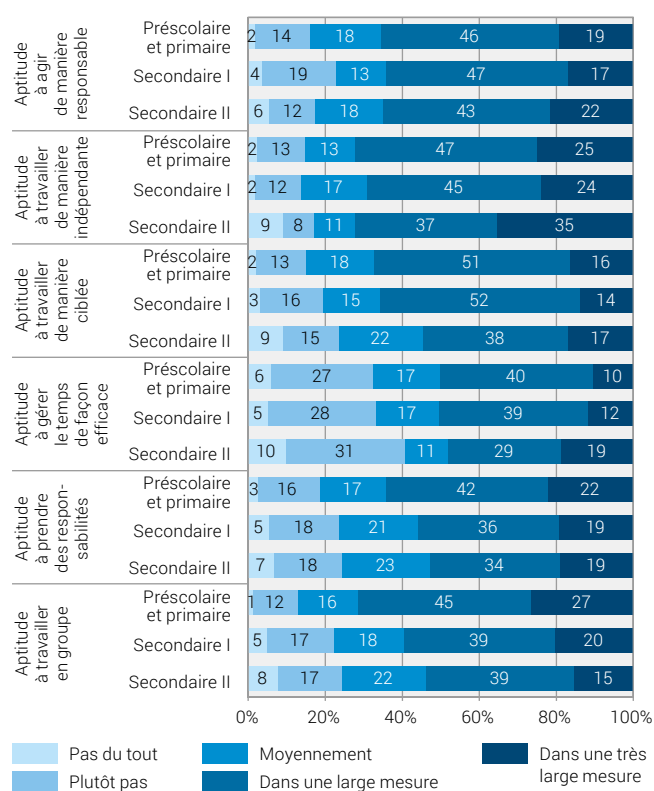
80% des nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire ont appris au moins moyennement, durant leurs études, à «appliquer leur savoir à de nouveaux problèmes». Les pourcentages sont de 78% au degré secondaire I et de 72% au degré secondaire II.

4.2 Compétences personnelles et sociales

Les compétences personnelles et sociales comprennent l'aptitude à agir de manière responsable, indépendante et ciblée, l'aptitude à gérer le temps de façon efficace, à prendre des responsabilités et à travailler en groupe. Par rapport aux compétences méthodologiques, ces compétences ont été acquises dans une mesure un peu moindre. De 59% à 87% des nouveaux enseignants les ont acquises moyennement au cours de leurs études dans les hautes écoles.

Compétences personnelles et sociales des nouveaux enseignants acquises dans le cadre de leur formation au sein des hautes écoles

Situation une année après l'obtention du diplôme, année de diplôme 2012 **G4.2.1**



Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

L'aptitude à gérer son temps de manière efficace est, dans toutes les branches d'études, la compétence la plus rarement acquise : 59% à 67% des nouveaux enseignants l'ont acquise au moins moyennement, 48% à 50% l'ont acquise dans une large mesure.

Trois aptitudes – travailler de manière indépendante, travailler de manière ciblée, agir de manière responsable – ont été acquises au moins moyennement pendant leur formation par la plupart des nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire (84% à 85%). Dans les deux autres branches d'études, les pourcentages sont à peu près les mêmes, sauf pour l'aptitude à travailler de manière ciblée, où le pourcentage est un peu moins élevé (environ les trois quarts) chez les nouveaux enseignants du degré secondaire II.

Les résultats sont à peu près les mêmes si l'on considère seulement les nouveaux enseignants qui disent avoir acquis ces aptitudes dans une large mesure. Tous les pourcentages sont compris entre 64% et 72%, sauf pour l'aptitude à travailler de manière ciblée chez les nouveaux enseignants du degré secondaire II (55%).

On note également des différences selon les branches d'études pour l'aptitude à prendre des responsabilités et pour l'aptitude à travailler en groupe. Si plus de 80% des nouveaux enseignants du degré préscolaire et primaire ont acquis ces compétences au moins moyennement, la proportion est inférieure au degré secondaire I et au degré secondaire II.

La part des nouveaux enseignants qui disent ne pas avoir acquis du tout certaines compétences pendant leurs études dans les hautes écoles est comprise entre 1% et 10%. Les valeurs les plus basses s'observent au degré préscolaire et primaire (de 1% à 6%), les plus élevées au degré secondaire II (de 3% à 10%), celles du degré secondaire I se situent entre les deux.

Globalement, 59% à 92% des nouveaux enseignants ont acquis au moins moyennement pendant leurs études dans les hautes écoles les dix compétences les plus nécessaires à l'exercice de leur profession. La part des nouveaux enseignants ayant acquis ces compétences au moins moyennement est toujours plus élevée au degré préscolaire et primaire qu'au degré secondaire II. Au degré secondaire I, les proportions se situent, suivant les compétences, tantôt plus près du degré préscolaire et primaire, tantôt plus près du secondaire II, tantôt entre les deux.

Résumé

De manière générale, une grande partie des compétences exigées dans l'exercice du métier d'enseignant ont été acquises au cours des études dans les hautes écoles. La part des personnes interrogées qui disent n'avoir pas du tout acquis certaines compétences est faible au degré préscolaire et primaire et au degré secondaire I. Elle est un peu plus élevée au degré secondaire II. Pour toutes les compétences, plus de la moitié des nouveaux enseignants, parfois jusqu'à 89%, disent les avoir acquises au moins moyennement.

5 Définitions

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

Chômeurs au sens du BIT

(BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

Personnes non actives

Sont considérées comme non actives les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT.

6 Bibliographie

OFS (2016a), *La formation des futurs enseignants en Suisse. Examens finals 2012–2015*: www.education-stat.admin.ch → Diplômes → Degré tertiaire – Hautes écoles

OFS (2016b), *L'accès à la fonction de cadre parmi les diplômés des hautes écoles*: Une analyse basée sur l'Enquête suisse auprès des personnes diplômées des hautes écoles en 2010: www.education-stat.admin.ch → Intégration sur le marché du travail → Tertiaire – Hautes écoles

OFS (2017), *Scénarios 2016–2025 pour l'école obligatoire – Enseignants*: www.education-stat.admin.ch → Scénarios pour le système de formation → Ecole obligatoire – Enseignants

OFS (2018), *De la haute école à la vie active – Résultats des enquêtes auprès des personnes diplômées des hautes écoles suisses en 2012 et en 2016*: www.education-stat.admin.ch → Intégration sur le marché du travail → Tertiaire – Hautes écoles

CSRE (2018). *L'éducation en Suisse Rapport 2018*. www.skbf-csre.ch/fileadmin/files/pdfs/bildungsberichte/2018/Rapport_education_suisse_2018.pdf

Annexe

Part de personnes¹ non actives à la recherche d'un emploi

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme,
année de diplôme 2012

TA2.1.2

	Préscolaire et primaire		Secondaire I		Secondaire II	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Un an après	0,5	0,3	1,9	0,9	0,6	0,7
Cinq ans après	1,4	0,5	0,0	0,0	0,6	0,7

¹ Personnes à la recherche d'un emploi mais indisponible dans les 4 prochaines semaines.

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Part des nouveaux diplômés de l'enseignements qui n'enseignent ni au degré préscolaire et primaire, ni au degré supérieur, ni au degré maturité

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme,
année de diplôme 2012

TA3.1

	Préscolaire et primaire		Secondaire I		Secondaire II	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Un an après	5,4	1,0	12,0	2,4	45,1	5,0
Cinq ans après	8,2	1,2	12,1	2,4	27,2	4,5

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Part de satisfaction élevée quant à la sécurité de l'emploi des nouveaux enseignants au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée

Situation une année et cinq ans après l'obtention du diplôme,
année de diplôme 2012

TA3.2

	Préscolaire et primaire		Secondaire I		Secondaire II	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Un an après	91,6	1,5	89,9	2,7	84,0	5,1
Cinq ans après	90,6	1,4	90,9	2,2	77,7	4,6

Source: OFS – Enquête auprès des diplômés des hautes écoles

© OFS 2019

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

Cette publication porte sur l'intégration dans le marché du travail et la situation professionnelle des diplômés 2012 dans le domaine de l'enseignement qui travaillent comme enseignants. Les thèmes principaux analysés concernent la situation sur le marché du travail, la satisfaction en lien avec l'activité professionnelle et les compétences requises dans le milieu de l'enseignement.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1945-1900

ISBN

978-3-303-15660-5

La statistique
compte pour vous.

www.la-statistique-compte.ch